

La retraite supplémentaire

« L'épargne en vue de la retraite »

Séance plénière du 24 janvier 2018 CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES



Plan de la présentation

- Les sources de données et les dispositifs d'épargne retraite
- L'épargne retraite : les adhérents, les cotisations et les rentes



Les sources de données

• L'enquête Retraite supplémentaire de la DREES

- Enquête annuelle auprès des organismes gestionnaires de contrats de la retraite supplémentaire
- Sur le nombre et le montant des prestations et cotisations versées + profil sociodémographique (sexe, âge)

L'enquête ACEMO-PIPA de la DARES

- Suivi annuel du PERCO (volet spécifique de PIPA) + suivi triennal de la retraite supplémentaire d'entreprise (module triennal de l'enquête ACEMO-PIPA)
- Effectifs de salariés et montants versés en fonction de la taille et du secteur des entreprises



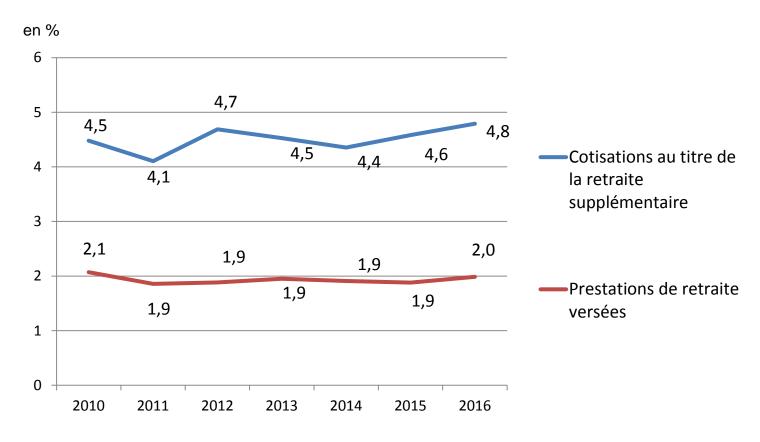
Les dispositifs de retraite supplémentaire

- Contrats à prestations définies : les « article 39 »
- Contrats à cotisations définies
 - Pour les salariés du privé : « article 82 », « article 83 », Plan d'épargne retraite entreprise (PERE)
 - Pour les indépendants : Madelin, « exploitants agricoles »
 - Pour les fonctionnaires, élus locaux, anciens combattants : Préfon,
 Fonpel, Corem, Retraite mutualiste du combattant (RMC), etc.
 - Pour les particuliers : Plan d'épargne retraite populaire (PERP)
- Dispositif d'épargne salariale : Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO)

NB: Assurance vie, achat immobilier sont hors champ



Part de la retraite supplémentaire dans l'ensemble des régimes de retraite (obligatoires et facultatifs)

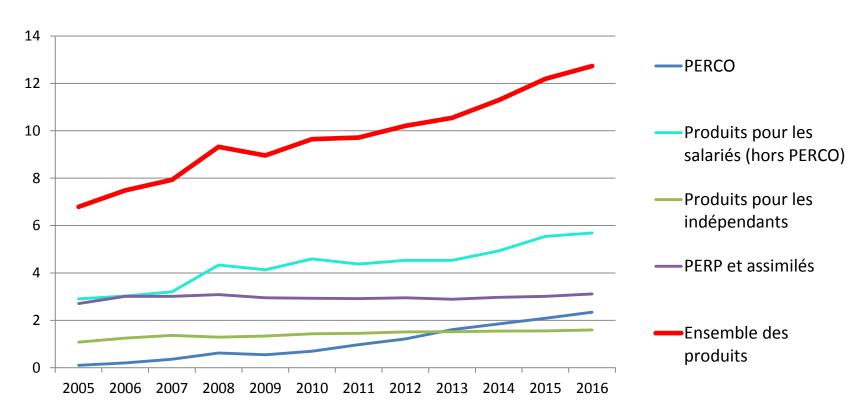


Champ • Ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.

Sources • Enquêtes Retraite supplémentaire de 2010 à 2016 de la DREES ; rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.



Nombre d'adhérents en millions (hors contrats à prestations définies, dits « article 39 »)



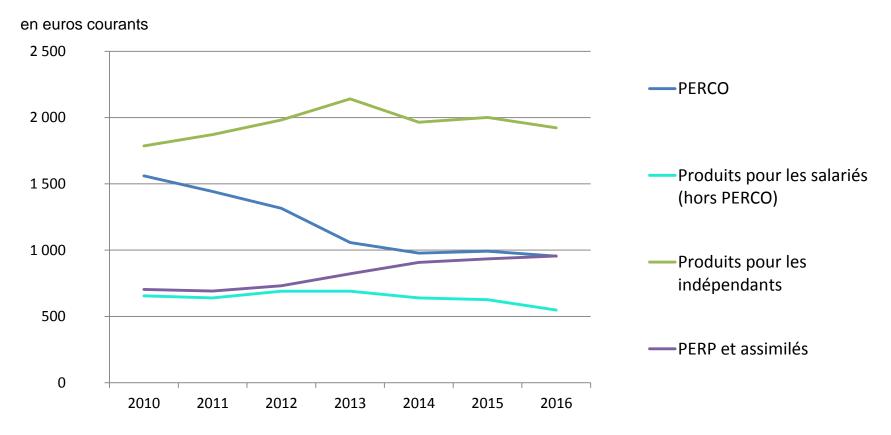
Note: Le contrat « article 39 » est exclu, car ces contrats ne sont pas individualisables.

Champ • Ensemble des contrats en cours de constitution. Avant 2009, le champ des organismes de gestion de l'épargne salariale gérant le PERCO n'est pas exhaustif.

Sources • Enquêtes Retraite supplémentaire de la DREES.



Cotisation moyenne annuelle (hors contrats à prestations définies, dits « article 39 »)



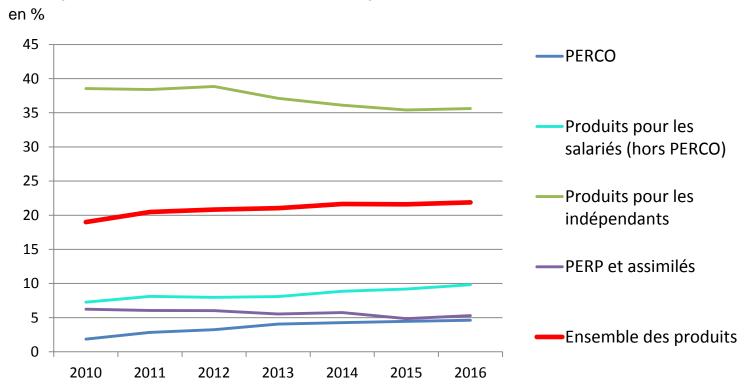
Note: Les cotisations moyennes sont calculées sur le champ des répondants à l'enquête. Le contrat « article 39 » est exclu, car ces contrats n'étant pas individualisables, il est impossible de calculer un montant moyen de cotisation par adhérent.

Champ • Ensemble des contrats en cours de constitution.

Sources • Enquêtes Retraite supplémentaire de la DREES.



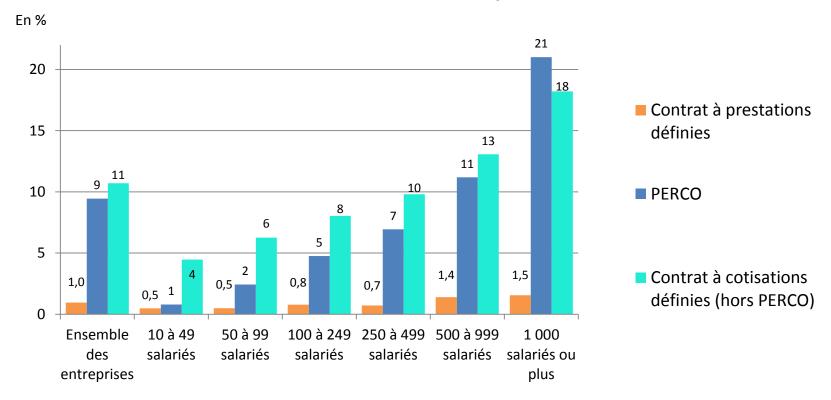
Part des cotisants à un produit de retraite supplémentaire parmi les actifs occupés (hors « article 39 »)



Note • La part des indépendants cotisant sur un contrat de retraite supplémentaire qui leur est destiné (Madelin, contrat "exploitants agricoles") est calculée en rapportant le nombre de ces cotisants au nombre de personnes en emploi non-salarié moyen sur l'année 2016. De même, la part des cotisants à un contrat de retraite supplémentaire pour les salariés ("article 83", "article 82" ou PERE) d'une part et la part des cotisants à un PERCO d'autre part sont rapportées au total de l'emploi salarié, la part des cotisants à un PERP ou assimilé (dont produits pour les fonctionnaires ou élus locaux) est rapportée au total de l'emploi en France, tout comme la part pour l'ensemble des contrats de retraite supplémentaire. Il n'est pas tenu compte, pour ces parts, du fait que certains cotisants à un contrat de retraite supplémentaire peuvent être hors emploi. **Champ** • Contrats en cours de constitution et pour lesquels un versement a été effectué au cours de l'année, sans correction des doubles comptes **Sources** • Enguêtes Retraite supplémentaire de la DREES, enguêtes Emploi de l'INSEE.



Part des salariés ayant des avoirs sur un contrat de retraite supplémentaire ou un PERCO en 2015 selon la taille de l'entreprise



Champ • Entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique. **Sources •** Enquête ACEMO-PIPA 2016 de la DARES.



Proportion d'entreprises ayant souscrit à un contrat de retraite supplémentaire selon le secteur de l'entreprise, en 2015

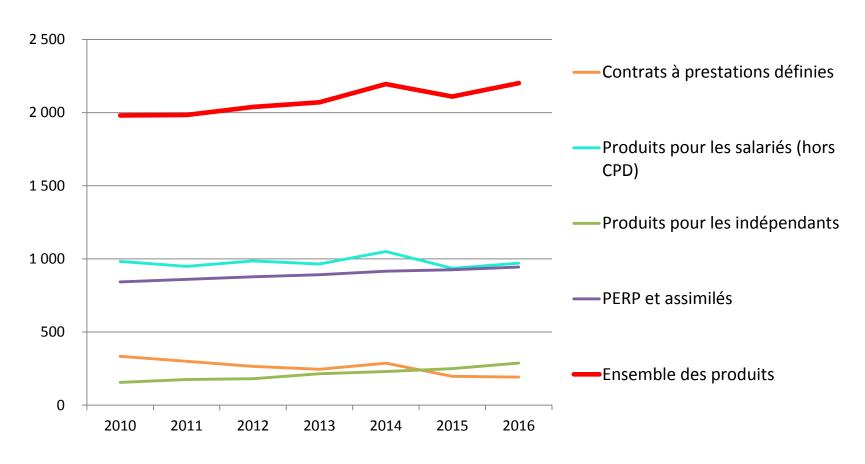
en %

	Secteur de l'entreprise				
	Industrie	Construction	Services		Ensemble des
			Activités financières et d'assurance	Activités non financières	entreprises
Contrats à prestations définies	2,6	2,2	6,9	0,8	1,4
PERCO	15,4	5,4	28,2	0,1	9,4
Contrats à cotisations définies (hors PERCO)	15,8	10,2	30,8	10,7	11,9

Champ • Entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique. **Sources •** Enquête ACEMO-PIPA 2016 de la DARES.



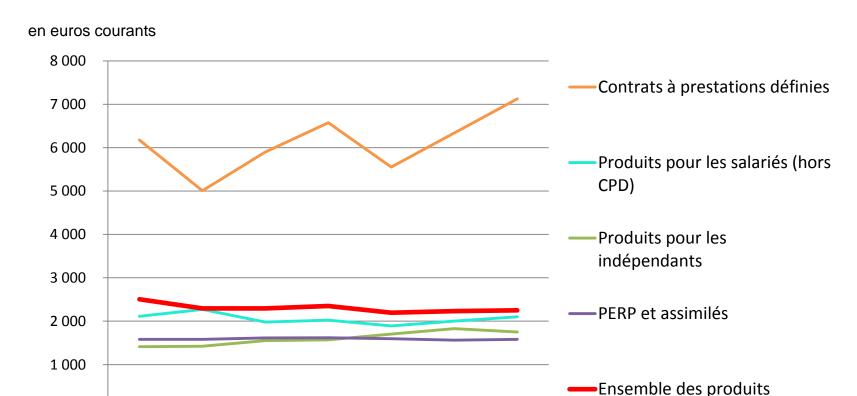
Nombre de rentiers en milliers



Champ • Contrats en cours de liquidation uniquement. **Sources •** Enquêtes Retraite supplémentaire de la DREES.



Rente viagère moyenne annuelle

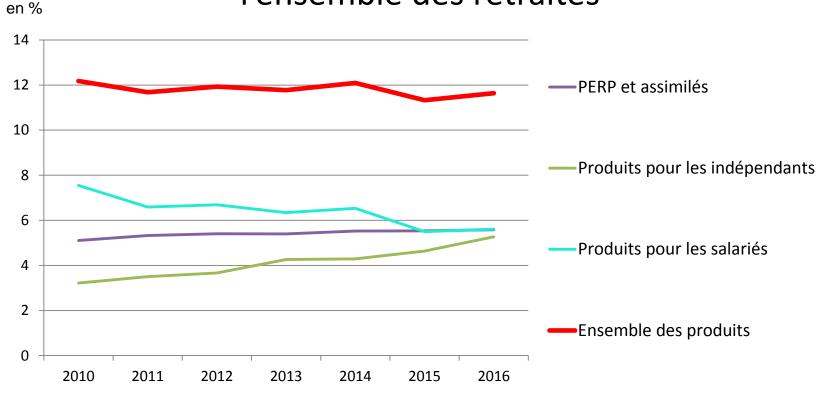


Champ • Contrats en cours de liquidation uniquement.

Sources • Enquêtes Retraite supplémentaire de la DREES.



Part de bénéficiaires d'une rente viagère (hors réversion) issue d'un produit de retraite supplémentaire parmi l'ensemble des retraités



Note • La part des bénéficiaires (hors réversion) de contrats de retraite supplémentaire souscrits à titre personnel est calculée en rapportant le nombre de ces bénéficiaires au nombre de personnes retraitées de droit direct des régimes obligatoires par répartition.

Champ • Contrats en cours de liquidation pour les retraités de droit direct (hors réversion)

Sources • Enquêtes Retraite supplémentaire de la DREES ; EACR, EIR, modèle ANCETRE (pour les régimes obligatoires de base et complémentaires) de la DREES.